

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA

COMMUNE DE ROUSSILLON

Séance du 20 Octobre 2022

Nombre de membres afférents au conseil municipal	: 29
Nombre de membres en exercice	: 29
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 26
Date de la convocation	: 11 octobre 2022
Date d'affichage	: 11 octobre 2022

**L'an deux mil vingt-deux, le vingt Octobre à dix-huit heures trente**, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle « L'Espace », 12 rue Anatole France, en application de l'article 2 du règlement intérieur, sous la présidence de Monsieur Robert Duranton, Maire.

**Présents** : DURANTON Robert, PEY René, BONNET Josette, ROUSVOAL Marc, HAINAUD Marie-Christine, CANARIO Jean-Claude, TORSIELLO Pascale, BREYSSE Hubert, GUILLERMO Evelyne, BOUSSARD Gérard, GIOVANELLI Alain, GUYON Martine, DOREL Brigitte, LINOSSIER Nathalie, IMBLOT Anne, MARTY Sophie, ANDRE Jean-Luc, HARO Alexandre, TOPAL Yasin, PERNOT Bernard, LOUCHENE Haquime, GIBERT Stéphane, GALLIFFET Jean Claude.

**Pouvoirs** : ROTTINI Patrick donne pouvoir à ROUSVOAL Marc, DURAND Annick à PEY René, KREKDJIAN Béatrice à GIBERT Stéphane.

**Absentes** : BATARAY Zerrin, DIARRA Maryam, GUILLOT-PATRIQUE Doriane

Madame Josette Bonnet est nommée **secrétaire**.

**Délibération : N° 2022-42 :**

**Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres**

Monsieur le Maire expose que la commission d'appel d'offres (CAO) attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens.

Pour les communes de plus de 3500 habitants, cette commission est composée :

- par l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernées, à savoir le Maire à Roussillon, qui sera président de la CAO,
- et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein (et 5 suppléants).

Les membres titulaires et suppléants de la CAO sont élus :

- au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411-3 du CGCT) ;
- au scrutin secret, sauf décision unanime contraire de l'assemblée délibérante (article L.2121-21 du CGCT).

L'article D.1411-4 du CGCT dispose que :

- les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;
- en cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le dépôt d'une liste est possible jusqu'au scrutin.

Les listes de candidats doivent être issues des listes présentées aux élections municipales.

**Deux listes sont déposées :**

**Liste 1 : groupe de la majorité municipale « Agir pour Roussillon » :**

	Titulaires	Suppléants
1	M. René PEY	M. Marc ROUSVOAL
2	Mme Pascale TORSIELLO	Mme Evelyne GUILLERMO
3	M. Jean Claude GALLIFFET	M. Jean-Luc ANDRE
4	Mme Josette BONNET	Mme Brigitte DOREL
5	M. Hubert BREYSSE	M. Gérard BOUSSARD

**Liste 2 : groupe « Du renouveau pour Roussillon » :**

	Titulaire	Suppléante
1	M. Bernard PERNOT	Mme Zerrin BATARAY

En application du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment des articles :

- L.1414-2, L.1414-4,
- D.1411-3, D.1411-4, D.1411-5
- L.2121-21, L.2121-22,

En application de l'article R.2122-1 du Code de la Commande publique (CPP),

**Le Conseil municipal,**

- **A l'unanimité, se prononce pour un vote à main levée,**
- **Procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'offres :**

Nombre de votants.....	26
Voix obtenues par la liste 1 : « Agir pour Roussillon ».....	22
Voix obtenues par la liste 2 : « Du renouveau pour Roussillon » .....	2
Nombre de suffrages exprimés .....	24
Votes blancs.....	2
Sièges à pourvoir .....	5
Quotient électoral.....	4,8

Répartition des sièges :

	Voix obtenues	Sièges attribués au Quotient électoral	Reste	Siège attribué au plus fort reste	Total des sièges obtenus
Liste 1 : Agir pour Roussillon	22	4,58 => 4	0,58	1	5
Liste 2 : Du renouveau pour Roussillon	2	0,42 => 0	0,42	0	0

➤ Proclame les élus membres de la Commission d'Appel d'offres :

Président : Le Maire ou son représentant

	Titulaires	Suppléants
1	M. René PEY	M. Marc ROUSVOAL
2	Mme Pascale TORSIELLO	Mme Evelyne GUILLERMO
3	M. Jean Claude GALLIFFET	M. Jean-Luc ANDRE
4	Mme Josette BONNET	Mme Brigitte DOREL
5	M. Hubert BREYSSE	M. Gérard BOUSSARD

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,



Robert Duranton,  
Maire de Roussillon.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un  
délai de 2 mois

Télétransmis au contrôle de légalité le 28/10/2022  
Publié le 15/11/2022

